

Appel à candidatures pour la conception et la réalisation d'une création artistique en lien avec la sécurité aux abords du tramway

1 – Éléments de contexte

A l'approche de certains carrefours ou sur certains axes, l'accidentologie est forte entre le tramway et les voitures ou entre le tramway et les piétons.

En effet, aux abords du tramway, les lieux sont contraints et la sensibilisation traditionnelle par panneaux routiers ne fonctionne pas. Des lieux fortement accidentogènes ont été repérés et ont déjà fait l'objet d'une campagne de sensibilisation par panneaux routiers, mais ces derniers sont petits et pas forcément bien positionnés, en raison des nombreuses contraintes à proximité des voies de circulation et de tramway. Voir annexes.

La majorité des accidents a pour origine un manque d'attention des automobilistes, des deux roues et des piétons : feux rouges ou stops non respectés, changement brusque de direction, traversée de voie sans regarder, ou encore pour les piétons, les yeux rivés sur le smartphone, le casque sur les oreilles, sont autant de comportements à risques.

Orléans Métropole souhaite lancer une nouvelle campagne de sensibilisation aux dangers liés à la circulation des tramways, par le biais d'un nouveau media : le street art.

C'est en ce sens qu'est lancé cet appel à candidatures en direction des artistes professionnels.

2- Description du périmètre d'action

L'œuvre sera réalisée au sol, sur la chaussée :

- propriété de la Métropole d'Orléans
- située sur cinq lieux ciblés le long des lignes A et B du tramway, avec chacun, des typologies d'accident et des problématiques différentes :
 1. Tram Ligne A - Avenue de la Mouillère et Dauphine (toute la zone) / Type d'accident : demi-tour sur plate-forme et empiètement sur les voies de tram
 2. Tram Ligne A - Avenue de Paris / Type d'accident : piétons renversés
 3. Tram Ligne B - Rond-point A71 / Type d'accident : non-respect du feu par les automobilistes
 4. Tram Ligne B - Faubourg Madeleine / Type d'accident : non-respect du stop en sortie de parking (*sortie Madeleine Parc et vers le 65 faubourg Madeleine*)
 5. Tram Ligne B - Rond-Point Leroy Merlin / Type d'accident : non-respect du feu par les automobilistes

Les points les plus touchés par les accidents sont Dauphine/Mouillère et Faubourg Madeleine.

3 - Cahier des charges

Le projet demandé consiste en la création d'une **œuvre de street art** (graph sur la chaussée, graph 3d, trompe l'œil, réalité augmentée...), **sur la chaussée.**

La **technique est laissée à la libre appréciation de l'artiste.**

La proposition pourra être **figurative et/ou typographique.**

L'œuvre devra **répondre aux objectifs suivants :**

- souligner le caractère dangereux et lourd du tramway (face à l'automobiliste, au cycliste ou au piéton)
- rappeler la dangerosité des comportements déviants de l'automobiliste, du cycliste ou du piéton
- interpellier les conducteurs et/ou les piétons selon les lieux, pour les amener à être attentifs et vigilants
- veiller à ce que l'œuvre ne perturbe pas l'attention du conducteur, du cycliste ou du piéton au point de nuire à la sécurité routière

Une stratégie différenciée selon les lieux peut être étudiée (Mouillère et Madeleine pour la thématique voiture/tram, Avenue de Paris thématique piétons/tram...). L'œuvre pourra être répétée sur les différents lieux, ou différente selon les lieux et les problématiques.

Les contraintes techniques identifiées sont les suivantes :

- L'artiste sélectionné devra tenir compte et respecter les impératifs environnementaux, réglementaires et de sécurité qui s'imposent.
- les produits utilisés pour la réalisation de la fresque devront permettre un entretien courant de la chaussée sans remettre en cause l'œuvre ;
- les matériaux utilisés devront supporter les variations de température et d'hygrométrie

La livraison de l'œuvre est prévue **au plus tard le 15 mars 2018**.

La prestation comprend la réalisation de l'intégralité des œuvres réalisées (5 au maximum) et devra être durable dans le temps (au moins 1 an).

4 - Modalités pratiques de candidature et calendrier

La candidature doit comporter les éléments suivants :

- une note de l'œuvre réalisée incluant notamment :
 - o une description de l'œuvre s'appuyant sur un visuel ou une esquisse
 - o une description des moyens techniques utilisés
 - o un calendrier de réalisation
- des références d'œuvres similaires ou s'approchant déjà réalisées
- un devis détaillé de la prestation globale intégrant la création et le matériel nécessaire (NB : il est important que le devis soit détaillé, car seuls certains lieux pourront être retenus pour des raisons liées à la faisabilité, aux coûts de mise en œuvre ou de création) ; il devra notamment inclure une visite de repérage sur site préalable à la réalisation.
- attestation de l'affiliation à la Maison des artistes ou autres statuts de l'artiste

La date limite de l'envoi des candidatures est fixée au **vendredi 5 janvier, 12h**.

Les candidatures doivent être transmises par mail à l'adresse suivante :

aline.michaud@orleans-metropole.fr

Le projet lauréat sera désigné après consultation d'un comité de sélection composé d'élus et des membres de la Direction de l'Information et de la Communication, de la Direction de la Culture, des Arts et de l'Economie Créative, de la Direction de la Mobilité Urbaine et du Stationnement, de la Direction de l'Espace Public.

Un contrat de prestation sera établi avec le lauréat.

5 – Renseignements complémentaires / Contact

Des questions complémentaires peuvent être adressées par mail à l'adresse suivante :

aline.michaud@orleans-metropole.fr

Contact :

Aline Michaud

Chargée de Communication
Direction de l'Information et de la Communication
Orléans Métropole – Mairie d'Orléans
06 80 06 48 54

**Date limite pour la remise des candidatures :
Vendredi 5 janvier à midi**

ANNEXE 1 : CAMPAGNE D’AFFICHAGE (2015)

L'image du rhinocéros a été utilisée dans les précédentes campagnes de communication car à l'image du tram, le rhinocéros est lourd et puissant, et assez long à s'arrêter. Il n'est pas forcément souhaité de continuer à sensibiliser avec cette métaphore du rhinocéros, néanmoins, elle permet d'expliquer les dangers du tram. En vélo, à pied ou en voiture, on ne fait pas le poids. 1 tram = 30 rhinocéros : à 50 km/h par exemple, un tramway a besoin de 115 mètres pour s'arrêter (46 m en cas d'urgence) contre 28 m pour une voiture.

Campagne internationale lancée en 2015 par Keolis (Déléguataire de Service Public du réseau Tao d'Orléans Métropole).



La majorité des accidents a pour origine un manque d'attention des automobilistes, des deux roues et des piétons. Feux rouges ou stops non respectés, changement brusque de direction, traversée de voie sans regarder, ou encore pour les piétons, les yeux rivés sur le smartphone, le casque sur les oreilles, sont autant de comportements à risques.

Un tram pèse l'équivalent de 30 rhinocéros. Face à lui vous on ne fait jamais le poids !

Une rame de tramway pèse 30 tonnes à vide et 55 tonnes avec une charge normale. Les distances de freinage sont donc conséquentes. A 50 km/h, une voiture a besoin de 28 mètres pour s'arrêter. Pour une rame de tramway, il faut 115 mètres en arrêt de service, et 46 mètres en arrêt d'urgence.

ANNEXE 2 : LIEUX ACCIDENTOGENES

Exemples d'implantation de panneaux fin 2015 le long de la ligne A du tram.

